



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reconnaissance du génocide arménien

Question écrite n° 921

### Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la reconnaissance du génocide arménien en Europe et dans le monde. En France, la reconnaissance du génocide arménien a fait l'objet d'une loi. Le législateur a déjà, par deux fois en 2012 et 2016, essayé de lutter contre la négation du génocide, mais le Conseil constitutionnel, à chaque fois et au nom de la liberté d'expression, a repoussé ces propositions. Le 2 juin 2016, l'Allemagne, par le biais du Bundestag, a adopté une résolution reconnaissant explicitement le génocide arménien et ce, après plusieurs résolutions qui évoquaient seulement des massacres. Cet effort salutaire de l'Allemagne doit être un exemple à suivre pour les autres États de l'Union européenne et du continent européen. En effet, face à une diplomatie intrusive de l'actuel gouvernement turc dans les affaires intérieures des États débattant sur la reconnaissance du génocide arménien, une diplomatie morale de la France associée à l'Allemagne serait une force supplémentaire pour soutenir les gouvernements, parlementaires et sociétés civiles, y compris en Turquie, pour favoriser cette reconnaissance. Plus de cent ans après que le premier génocide du vingtième siècle a été commis, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour œuvrer à une reconnaissance plus élargie du génocide arménien en Europe et à travers le monde, et si la lutte contre sa négation peut faire l'objet de nouvelles initiatives législatives, tout en maintenant, en même temps, de bonnes relations avec la Turquie.

### Texte de la réponse

La France a reconnu le génocide arménien de 1915 par la loi du 29 janvier 2001. Elle a depuis constamment manifesté son attachement à ce que ce crime ne soit ni occulté, ni oublié. Le Président de la République a témoigné de son plein engagement en ce sens, en se rendant personnellement le 24 avril 2017 au monument à la mémoire des victimes du génocide à Paris. Le gouvernement français poursuivra ses initiatives pour entretenir la mémoire du génocide arménien, et pour encourager les sociétés civiles arménienne et turque à renforcer leur dialogue sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Marilossian](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 921

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 septembre 2017](#), page 4266

**Réponse publiée au JO le :** [17 octobre 2017](#), page 4994